

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°10 commissions,

n°10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 novembre 1923

Numéro JO
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro
30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

des commissions composées ; 1° MM, le Secrétaire général, l'Administrateur Chef des districts, le Chef du bureau des finances et le Chef de Cabinet, Azenor, adjoint des services civils ; 2° de : MM. le secrétaire général, le Chef de cabinet, Fréau, Administrateur ou Roque, Adjoint des services civils, seront chargées d'établir les tableaux d'avancement pour les cadres locaux des secrétariats généraux et des services civils en 1924.